

Le parc national de la Vanoise, d'empêcheur à accompagnateur

Montagnes

En 2023, le parc national de la Vanoise fête les 60 ans d'une histoire souvent conflictuelle avec les acteurs du territoire dans lequel il s'insère. Depuis la crise de 2015, qui a vu la charte d'adhésion refusée par la quasi-intégralité des communes, le parc renoue progressivement le dialogue avec les élus, pourvu d'une nouvelle feuille de route.

ARTICLE RECOMMANDÉ : [Avrieux, Bessans et Modane se rapprochent du parc national de la Vanoise](#)



Ski de randonnée sur le glacier de Chavière, objet de l'affaire de la Vanoise il y a plus de 50 ans. © Sébastien Brégeon / Parc national de la Vanoise

« Notre relation au parc aujourd'hui est plus simple. » La phrase est d'Olivier Duch, premier adjoint au maire de Tignes chargé du développement durable. Compte tenu de l'histoire du parc national de la Vanoise avec ses voisins, elle n'a pourtant rien d'évident.

Au-delà du cœur, pas d'adhésion

En 2015, le premier parc national français créé en 1963, connaît en effet une nouvelle mise à l'épreuve, après l'originelle affaire de la Vanoise en 1969. La charte d'adhésion, résultat d'une évolution de la loi en 2006 censée permettre aux communes limitrophes du parc et de sa zone cœur (53,5 km² pour le parc savoyard) d'être inclus pour développer les activités économiques et sociales autour de leur environnement, est refusée en bloc par 27 des 29 communes de l'aire dans son périmètre optimal – 146 500 hectares entre Maurienne et Tarentaise –, quand le taux d'approbation tourne autour des 75 % dans les autres parcs nationaux français. Un camouflet inédit pour le parc qui admet volontiers que « la charte a été mal comprise et probablement pas adaptée aux problématiques rencontrées par les communes ».

Sébastien Brégeon, actuel responsable du secteur Haute-Maurienne du parc, s'en souvient encore : « En 2015, c'est l'électrochoc des deux côtés. À l'époque, je ne travaillais plus pour le parc, je suis parti en 2009 et je suis revenu en 2016 et là, je n'ai plus reconnu le territoire. Les tensions étaient telles que la communication ne passait plus ! » La signature de la charte par deux communes seulement (Les Belleville et Peisey-Nancroix) envoie un mauvais signal politique et ampute le parc de ressources – subventions du ministère et effectifs sur l'aire d'adhésion. En conséquence de quoi, le parc concentre ses actions sur la zone cœur, et n'a plus les moyens d'essayer de reconstruire une relation avec les communes réfractaires. Le dialogue est rompu.

Afin de sortir de l'ornière, le conseil départemental de Savoie met en place une médiation poliment nommée « Bien vivre ensemble en Vanoise » afin de détendre les crispations. Un audit et deux séminaires plus tard, une nouvelle feuille de route « Envie de Vanoise » est entérinée par le conseil d'administration le 12 mai 2022 pour les six prochaines années, doublé d'une consultation publique ayant recueilli plus de 1 000 réponses en sept semaines.



Tignes, première commune à signer une convention partenariale avec le parc en mars 2023. © Christian Balais / Parc national de la Vanoise

De la charte aux conventions partenariales

Alors, les relations entre le parc et les communes se sont-elles améliorées depuis 2015 ? Selon Xavier Eudes, l'actuel directeur du parc, « *fort heureusement, la réponse est oui* ». « *Ce qui résulte de ces échanges, c'est une nouvelle façon de lever les écueils que l'on a pu reprocher au parc, défend celui qui a été nommé à la suite d'Eva Aliacar, toujours sous la présidence de Rozenn Hars. D'une manière générale, cette charte de 2015 a été perçue comme un renforcement en droit sans dynamique de contractualisation du territoire. Elle était trop formalisée et générique, pas assez concertée ni adaptée aux différentes réalités du terrain. Pour les communes, c'était tout ou rien, il y avait peu de malléabilité pour définir un contrat à la carte et sur mesure.* »

Depuis 2015, le nombre de communes concernées par l'aire d'adhésion est tombé à 25 (suite à la création de Val-Cenis en 2017, qui regroupe Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg-Mont-Cenis et Lanslevillard), mais l'objectif n'est plus tant la signature de la charte que la mise en place de « *conventions d'actions partenariales* ». Tignes a été la première commune à signer une telle convention en mars 2023, suivie de Méribel et de Champagny ; d'autres y travaillent, comme Avrieux, Modane ou Bessans. Pour Xavier Eudes, « *il y a une réelle inversion de dynamique là où la charte faisait unanimement réagir contre celle-ci. On demande à la commune sur quoi elle a envie de travailler avec nous ou sur quoi elle nous attend* », explique le directeur du parc.

De l'écoute, du dialogue, et de la coconstruction : ce discours de la méthode amène aussi le parc à se réinterroger sur ses missions localement, les communes sollicitant l'aide du parc sur des domaines auparavant considérés comme hors du champ d'action, comme donner son avis sur des projets d'aménagement. Le parc espère ainsi restaurer la confiance perdue.

« *Il y a une réelle inversion de dynamique là où la charte faisait unanimement réagir contre celle-ci.* »

Xavier Eudes, directeur du parc national de la Vanoise



Le téléphérique de la Grande Motte, sur le glacier éponyme dont le recul n'est pas étranger au rapprochement entre la commune de Tignes et le parc. © Mylène Herrmann / Parc national de la Vanoise

Alliés face au climat

Olivier Duch évoque toutefois une autre raison pour expliquer la « bascule » entre un espace protégé perçu comme trop contraignant et un atout pour le développement touristique : « *La conscience écologique qui pousse partout* » depuis le Covid, et la réflexion qui s'ensuit sur le tourisme de demain. Dans ce contexte, « *le parc national de la Vanoise devient beaucoup plus séduisant* », tant pour le conseil que pour le gain d'image. « *L'histoire de Tignes, bien que mouvementée, est liée au parc de la Vanoise. Il a une image qui doit être mise en avant et qui gagne à être connue. On sait que l'avenir de nos stations est dans le développement de l'offre estivale, des intersaisons et de produits plus doux.* »

Une analyse que rejoint Sébastien Brégeon : « *Depuis 5 ans, les changements climatiques ont beaucoup changé nos plans et nos trajectoires, été comme hiver. Un grain de sable comme le Covid a tout bousculé. Le territoire vit à 90 % du tourisme, et le tourisme fonctionne à 90 % l'hiver. Notre rôle est d'éclairer les décisionnaires vis-à-vis de l'environnement exceptionnel qui les entoure. Tout le monde est en recherche sur ce qu'on peut faire pour faire découvrir cet environnement sans le détruire.* »

Alors que le glacier de la Grande Motte recule inexorablement sous l'effet du réchauffement climatique, Tignes compte ainsi sur le parc pour l'accompagner sur la fin du ski d'été, l'enrichissement d'une offre « contemplative et pédagogique » à destination des piétons et l'adaptation aux saisons. Les deux réserves naturelles de la Grande Sassièrre et de Tignes-Champagny figurent aussi parmi les dossiers conjoints, pour étendre leur protection à la flore et aux paysages, au-delà de la faune. Pour Olivier Duch, le choix est clair : « *Le parc est là, mieux vaut y voir des opportunités plutôt que de ne rien faire !* »

Reste pour le parc à convaincre la majorité des communes à leur emboîter le pas. Pour Sébastien Brégeon, « *malgré une adhésion politique globale, il reste de vieilles rancœurs, des histoires qui datent qui font que les maires de la vallée n'adhèrent pas aussi facilement aux stratégies d'accompagnement mis en place par le parc* ». Pour ce faire, il propose de mettre sur pied le conseil économique et social qui n'a jamais vu le jour pour éclairer les décisions du conseil d'administration du parc, avec l'apport des agriculteurs et des commerçants alentour, en plus de celui des scientifiques. « *Ça met du temps mais on arrive à travailler ensemble ; il vaut mieux faire des petits pas progressivement qui vont dans le même sens plutôt que de courir dans le mauvais et de rebrousser chemin ensuite.* » Le parc de Vanoise serait-il enfin tiré d'affaire ?

« Malgré une adhésion politique globale, il reste de vieilles rancœurs, des histoires qui datent qui font que les maires de la vallée n'adhèrent pas aussi facilement. »

Sébastien Brégeon, responsable du secteur Haute-Maurienne du parc

Le parc et l'affaire de la Vanoise

6 juillet 1963. Le premier parc national français voit le jour, en Vanoise, à l'initiative de Gilbert André, maire de Bonneval-sur-Arc de 1956 à 1995. Son idée : protéger la faune et la flore exceptionnelles du lieu – dont le bouquetin est l'emblème encore aujourd'hui –, mais aussi le mode de vie montagnard. Outre la protection de la biodiversité, c'est donc une sorte de « parc national culturel » pour inciter les locaux à rester au pays et ainsi lutter contre l'exode rural.

Cette vision est rapidement mise à l'épreuve, alors que les territoires de montagne voient l'industrie du ski se développer tous azimuts. En 1969, la station de ski de Val Thorens veut étendre son domaine skiable sur le glacier de Chavière. Le parc s'y oppose, certaines personnalités et associations de protection de la nature rejoignent le front ; c'est l'affaire de la Vanoise. Sur place, les tensions se cristallisent ; certaines perdurent encore aujourd'hui. Le parc se fait une réputation d'« empêcheur d'aménager ». N'empêche : « *Si le parc n'avait pas existé, les stations se seraient étendues depuis 60 ans* », croit Sébastien Brégeon, entouré qu'il est de mastodontes du ski français : Val Thorens donc, mais aussi Courchevel, Tignes, La Plagne. Des espaces très aménagés, et des poids lourds économiques de la vallée.